



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

33 COM

Distribution limitée

WHC-09/33.COM/5B

Paris, 11 mai 2009

Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial
Trente-troisième session

Séville, Espagne
20-30 juin 2009

Point 5B de l'ordre du jour provisoire : Rapport sur le Programme du patrimoine mondial pour les petits États insulaires en développement (PEID)

RÉSUMÉ

Ce document présente un bref historique du Programme du patrimoine mondial pour les petits États insulaires en développement (PEID) et décrit l'avancement de sa mise en œuvre depuis 2005, date de son adoption, jusqu'au début 2009. Il comporte également un résumé des résultats d'ateliers régionaux, et notamment du Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes mené à La Havane (Cuba) du 5 au 7 mars 2007, et du Plan d'action pour le Pacifique organisé à Cairns (Australie) du 13 au 17 octobre 2008.

Voir également le document *WHC-09/33.COM/6B* (Rapport d'avancement sur la création du Fonds du patrimoine mondial pour le Pacifique).

Projet de décision : 33 COM 5B, voir point V.

Petits États insulaires en développement (PEID)

Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, dont dépend la Division des petits États insulaires en développement, dénombre 52 petits États insulaires répartis en trois régions géographiques : les Caraïbes (avec 23 États) ; le Pacifique (avec 20 États) ; et l'Afrique, l'Océan Indien, la Méditerranée et la Mer de Chine méridionale – dite région de l'AIMS (avec 9 États).

Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (PEID) des Nations Unies (UN-OHRLS) divise sa liste de PEID en deux catégories : les membres des Nations Unies (38 États) et les non-membres des Nations Unies/membres associés de la Commission régionale (14 États).

Dans le contexte de la *Convention du patrimoine mondial* et de la mise en œuvre de la Stratégie globale, la liste des PEID mentionnés dans ce rapport comprend **38 États insulaires autonomes** dans les régions Afrique, Asie-Pacifique et Caraïbes, sous-représentées sur la Liste du patrimoine mondial. Ces données, adaptées du site www.un.org/esa/sustdev/sids/sidslist.htm, sont les suivantes :

AFRIQUE (5) : Cap-Vert ; Comores ; Maurice ; Sao Tomé-et-Principe ; Seychelles.

ASIE et PACIFIQUE (19) : Îles Cook ; Fidji ; Kiribati ; Maldives ; Îles Marshall ; Micronésie ; Nauru ; Niue ; Palau ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Samoa ; Singapour ; Îles Salomon ; Timor-Leste ; Tokelau ; Tonga ; Tuvalu ; Vanuatu ; avec l'ajout dans ce rapport de Bahreïn (États arabes).

CARAÏBES (13) : Antigua-et-Barbuda ; Bahamas ; Barbade ; Cuba ; Dominique ; République dominicaine ; Grenade ; Haïti ; Jamaïque ; Saint-Kitts-et-Nevis ; Sainte-Lucie ; Saint-Vincent-et-les-Grenadines ; Trinité-et-Tobago.

I. Antécédents

1. Depuis l'adoption de la *Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible* par le Comité du patrimoine mondial (Santa Fe, 1994), le Centre du patrimoine mondial a procédé à la mise en place de plans d'action régionaux axés sur des activités liées au patrimoine mondial dans les régions sous-représentées d'Afrique, d'Asie-Pacifique et des Caraïbes, entre autres. À sa vingt-deuxième session (Kyoto, 1998), le Comité a étudié et adopté le premier « Rapport d'avancement, synthèse et plan d'action de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative et crédible » (voir le document *WHC-98/CONF.203/18*). À la vingt-troisième session du Comité (Maroc, 1999), des plans d'action régionaux pluriannuels pour la mise en œuvre de la Stratégie globale en Afrique, dans le Pacifique et dans les Caraïbes, entre autres, ont été adoptés pour poursuivre le processus engagé par le Plan d'action de 1998 (voir le document *WHC-2000/CONF.204/11*).

2. Pour discuter de la mise en place de nouveaux plans d'action régionaux actualisés en matière de patrimoine mondial, deux réunions importantes se sont tenues dans des régions de PEID avant le lancement du Programme pour les PEID, en 2005. Dans les Caraïbes, des représentants de vingt États parties caribéens et Territoires associés se sont réunis à la Conférence sur la mise en place d'un plan d'action caribéen pour le patrimoine mondial (consultable sur : <http://whc.unesco.org/fr/series/18/>), organisée à Castries, Sainte-Lucie, du 23 au 27 février 2004 (voir le document *WHC-03/28.COM/INF.16*). Dans le Pacifique, une réunion similaire s'est tenue dans le Parc national de Tongariro, Nouvelle-Zélande, du 17 au 22 octobre 2004, avec des représentants de 14 pays insulaires du Pacifique, des représentants d'Australie, Nouvelle-Zélande, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Rapa Nui (Île de Pâques, Chili), qui ont conçu un Plan d'action pour la mise en œuvre du Programme Pacifique 2009 pour le patrimoine mondial (consultable sur : <http://whc.unesco.org/fr/activities/5/>).
3. Du 10 au 14 janvier 2005, la « Réunion internationale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement », organisée par les Nations Unies, s'est tenue à Port-Louis, Maurice. À cette réunion, l'UNESCO dirigeait la réunion-débat 3 sur « Le rôle de la culture dans le développement durable des petits États insulaires en développement ». La réunion s'est terminée par l'adoption de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (consultable sur : <http://www.unesco.org/fr/sids>).
4. C'est dans la droite ligne de la réunion de Maurice que le Centre du patrimoine mondial a conçu le Programme du patrimoine mondial pour les PEID, axé sur une coordination des efforts pour l'échange d'informations sur la Stratégie de Maurice et sa mise en œuvre dans le contexte de la *Convention du patrimoine mondial* et des plans d'action pour les Caraïbes et le Pacifique. Ce Programme a été adopté à la 29e session du Comité du patrimoine mondial à Durban, Afrique du Sud, en 2005 (Décision **29 COM 5B**).
5. À la suite de cela, et comme le demandait la **Résolution 33 C/3** de la Conférence générale, le Directeur général de l'UNESCO a créé la plate-forme intersectorielle pour la mise en œuvre de la Stratégie d'action de Maurice pour le développement durable des petits États insulaires en développement, sous la supervision du Sous-Directeur général pour les sciences. Grâce à cette plate-forme, à laquelle participe activement le Centre du patrimoine mondial, l'UNESCO compte poursuivre une stratégie visant à intensifier l'approche holistique et intégrée d'un mode de vie et de développement durable pour les îles, dans une perspective intergénérationnelle, au niveau interrégional.
6. Particulièrement pertinente pour le travail du Comité du patrimoine mondial, cette plate-forme intersectorielle vise à développer des politiques générales intégrées en matière de patrimoine pour les PEID, portant sur le patrimoine naturel, culturel, immatériel et mobilier, et contribuant à la mise en place d'activités associées au patrimoine mondial sur des îles des Caraïbes, de l'Atlantique, des Océans Indien et Pacifique – sous-représentées sur la Liste du patrimoine mondial. Cela implique, entre autres, une assistance technique pour la préparation de Listes indicatives et de propositions d'inscription, ainsi que le renforcement des capacités de responsables et d'institutions. Les activités s'inspireront aussi des résultats de la Conférence de 2007 « Des îles carrefours : la diversité culturelle dans les petits États insulaires en développement », Victoria, Seychelles. (Voir http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=33517&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html). Le Bureau de l'UNESCO à Dar es Salaam prépare la publication des résultats de cette conférence sur les PEID, prévue au second semestre 2009.

II. Avancement de la mise en œuvre du Programme du patrimoine mondial pour les PEID

7. À partir des indicateurs de performance présentés au Comité du patrimoine mondial à sa 29e session (Durban, 2005) dans le cadre du projet d'établissement d'un Programme du patrimoine mondial pour les PEID (voir le document *WHC-05/29.COM/5* – Annexe 1), on peut établir l'avancement de la mise en œuvre du Programme depuis son adoption il y a quatre ans. Les principales activités menées et les résultats obtenus sont présentés dans le tableau qui suit.

Indicateurs de performance établis en 2005	Résultats en 2009
<ul style="list-style-type: none"> • La <i>Convention du patrimoine mondial</i> de 1972 ratifiée par au moins trois PEID (Objectifs : un dans les Caraïbes, 2 en région Pacifique). 	<p>Deux PEID ont ratifié la Convention : Sao Tomé-et-Principe (le 25 juillet 2006) et les Îles Cook (le 16 janvier 2009).</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de nouvelles Listes indicatives par au moins dix PEID (Objectifs : quatre d'États parties des Caraïbes, deux d'Afrique et quatre du Pacifique). 	<p>Dix PEID ont présenté de nouvelles Listes indicatives :</p> <p><u>Région Caraïbes</u> (2) Barbade (2005) ; Jamaïque (2006)</p> <p><u>Région Afrique</u> (3) Maurice (2006) ; Comores (2007) ; Maldives (2008)</p> <p><u>Région Pacifique</u> (5) Îles Marshall (2005) ; Papouasie-Nouvelle-Guinée (2006) ; Samoa (2006) ; Kiribati (2007) ; Tonga (2007).</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de propositions d'inscription de biens situés dans des PEID (pas d'objectif précis indiqué). 	<p>Cinq biens situés dans des PEID ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial :</p> <p><u>Région Caraïbes</u> (1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre historique de Camagüey, Cuba (2008) <p><u>Région Afrique</u> (2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apravasi Ghat, Maurice (2006) • Paysage culturel du Morne, Maurice (2008) <p><u>Région Pacifique</u> (2 + 1 en territoire d'outremer)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ancien site agricole de Kuk, Papouasie-Nouvelle-Guinée (2008) • Domaine du chef Roi Mata, Vanuatu (2008) • Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés, Nouvelle-Calédonie (2008)
<ul style="list-style-type: none"> • Dix ateliers d'assistance technique organisés pour la mise en place de stratégies nationales pour le patrimoine mondial dans les PEID (Objectifs : quatre dans les Caraïbes ; deux en Afrique ; et quatre dans la région Asie-Pacifique). 	<p>Quatorze ateliers ont été organisés :</p> <p><u>Région des Caraïbes</u> (4 + 1 en territoire d'outremer)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dominique (18-22 juin 2005) • Anguilla (20-22 juin 2005) • Jamaïque (27-29 juin 2005) • Trinité-et-Tobago (8-11 août 2006) • Bahamas (5-7 février 2007) <p><u>Région Afrique</u> (2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sao Tomé-et-Principe (12-17 janvier 2009) • Comores (prévu pour juin 2009) <p><u>Région Asie/Pacifique</u> (7)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Îles Marshall (25-29 octobre 2005)

- États Fédérés de Micronésie (31 octobre-4 novembre 2005)
- Palau (7-9 novembre 2005)
- Papouasie-Nouvelle-Guinée (20-23 mars 2006)
- Îles Salomon (25 mars-4 avril 2006)
- Kiribati (12-14 décembre 2007)
- Maldives (1er-7 mai 2009)

a) Ratifications, Listes indicatives et inscriptions

8. Avant juillet 2005, **29** PEID étaient États parties à la *Convention du patrimoine mondial*. Avec les ratifications de Sao Tomé-et-Principe (Région Afrique, en 2006) et des Îles Cook (Pacifique, en 2009) ce nombre est monté à **31**. Actuellement, **six** PEID n'ont pas encore ratifié la Convention : Nauru, Singapour, Timor Leste, Tokelau et Tuvalu (tous de la région Asie-Pacifique), et les Bahamas dans les Caraïbes.
9. **Quatorze** PEID ont soumis leur Liste indicative avant juillet 2005 (2 en région Afrique, 5 en région Pacifique – dont Bahreïn – et 7 en région Caraïbes). En mars 2009, **dix autres** PEID ont soumis de nouvelles Listes indicatives, ce qui amène à un quasi doublement du nombre en quatre ans (3 d'Afrique, 5 du Pacifique et 2 des Caraïbes).
10. **Quatre** biens situés dans des PEID, et **un** dans un territoire d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie) ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial après juillet 2005, avec quatre inscriptions rien qu'en 2008. Les catégories de patrimoine représentées par ces inscriptions sont diverses et comprennent un centre historique, deux paysages culturels, un site archéologique et un bien marin.

	PEID d'Afrique	PEID d'Asie-Pacifique	PEID des Caraïbes	Total
Ratifications 2005	4	13	12	29
2009	5	14	12	31

Listes indicatives 2005	2	5	7	14
2009	5	10	9	24

Inscriptions 2005	2	2 (dont Bahreïn)	12	16
2009	4	4 (sans compter la Nlle-Calédonie)	13	21

11. À sa 33e session, le Comité du patrimoine mondial va étudier le dossier de la *Cidade Velha (la ville ancienne) et le centre historique de Ribeira Grande* (Cap-Vert) pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. De plus, le 1er février 2009, **trois** propositions d'inscription de PEID du Pacifique (Kiribati ; Palau et les États Fédérés de Micronésie ; et une des Îles Marshall) ont été reçues au Centre du patrimoine mondial, en plus d'une proposition d'inscription à Hawaii (États-Unis d'Amérique). **Deux** propositions d'inscription, une de Jamaïque, Caraïbes, et une autre des Îles Marshall, Pacifique, sont malheureusement arrivées après la date limite officielle.
12. Sur les 32 PEID qui ont ratifié la *Convention*, quatre États parties n'ont ni sites inscrits au patrimoine mondial, ni encore soumis de Listes indicatives (Sao Tome-et-Principe, mais

une Liste indicative est prévue pour 2009 ; Antigua-et-Barbuda ; St Vincent-et-les-Grenadines ; Trinité-et-Tobago).

b) Principales activités régionales pour les PEID

Dans les Caraïbes

13. L'Annexe D du n° 15 de la Série du patrimoine mondial, ("*Caribbean Wooden Treasures*"), publié en décembre 2005, présente des comptes-rendus succincts de réunions d'experts thématiques, d'ateliers et de conférences organisés entre 1996 et 2004 par le Centre du patrimoine mondial dans le cadre de l'action de Stratégie globale pour les Caraïbes (consultable à : <http://whc.unesco.org/fr/series/15>). À la suite de cette initiative, une réunion internationale d'experts sur l'art rupestre des Caraïbes s'est tenue à Basse-Terre, Guadeloupe, du 6 au 8 mai 2006 (voir sur : <http://whc.unesco.org/fr/series/24>).
14. Le Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes (CCBP) a été approuvé par le Comité du patrimoine mondial à sa 28e session en 2004 (Décision **28 COM 16**) dans le cadre du « Plan d'action des Caraïbes pour le patrimoine mondial 2004-2014 ». Le CCBP est promu par le Bureau de l'UNESCO à La Havane et mis en œuvre en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les Bureaux hors Siège de l'UNESCO à Kingston (Jamaïque) et Port-au-Prince (Haïti). Le CCBP est entièrement financé à partir de sources extrabudgétaires. Le Manuel du CCBP a été finalisé en 2008 ; il comporte un module de formation essentiel et obligatoire sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* de 1972 et quatre autres modules relatifs au tourisme, à la planification préventive des risques, aux paysages culturels et aux villes historiques.
15. La première réunion du Réseau du CCBP s'est tenue à La Havane, Cuba, du 5 au 7 mars 2007. son objectif était d'établir des procédures sur la manière dont chaque État partie allait mettre en œuvre les modules de formation dans le cadre de projets de conservation en cours ou futurs. Treize États parties caribéens et institutions universitaires associées ont fait part de leur intérêt dans la mise en œuvre du CCBP. Par la suite, le premier module de formation sur la réduction des risques pour le patrimoine caribéen a été mis en place par Cuba du 23 au 27 juin 2008, au sein du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). Trente-cinq participants de 14 biens du patrimoine mondial de 7 États caribéens ont participé à cet atelier de formation.

Dans le Pacifique

16. En 2003, le Programme Pacifique 2009 pour le patrimoine mondial a été conçu et approuvé par le Comité du patrimoine mondial à sa 27e session (Décision **27 COM 6A**), répondant ainsi directement aux besoins exprimés par les États parties du Pacifique dans leur Rapport périodique. Depuis l'approbation du Plan d'action pour la mise en œuvre du Programme Pacifique 2009 par le Comité du patrimoine mondial à sa 7e session extraordinaire (Paris, 2004), des progrès considérables ont été accomplis en matière de soumission de Listes indicatives. Actuellement, le travail préparatoire qui a duré des années commence à porter ses fruits avec la soumission de plusieurs propositions d'inscription (cinq en 2009, y compris à Hawaï). Un rapport d'avancement détaillé du programme pour le Pacifique de 2004 à 2007 a été présenté à la 31e session du Comité à Christchurch, Nouvelle-Zélande (voir le document *WHC-07/31.COM/11C*).
17. Du 13 au 17 octobre 2008, un atelier du patrimoine mondial pour les îles du Pacifique a été organisé à Cairns, Australie, par le Centre du patrimoine mondial et les gouvernements australien et néo-zélandais. Les principaux objectifs étaient de renforcer les capacités en gestion des sites, de discuter des possibilités de futur établissement

d'un Fonds du patrimoine mondial pour le Pacifique, et de formuler un projet de Plan d'action à moyen terme (2010-2015) pour succéder au Programme Pacifique 2009. Quatre-vingt professionnels ont participé à cet atelier –, y compris des États parties possédant des territoires et des dépendances dans le Pacifique, ainsi que des propriétaires fonciers traditionnels de deux biens du patrimoine mondial. Trois documents ont été rédigés à l'issue de cette initiative : des orientations pour le Plan d'action 2010-2015 ; des projets de propositions d'activités pour ce Plan d'action ; et des termes de référence pour une étude de faisabilité sur les modalités et le cadre du Fonds du patrimoine mondial pour le Pacifique (voir aussi le document *WHC-09/33.COM/6B* : Rapport d'avancement sur la création du Fonds du patrimoine mondial pour le Pacifique).

En Afrique

18. Le Bureau de l'UNESCO à Libreville (Gabon) a organisé un atelier de sensibilisation sur la *Convention du patrimoine mondial* et la préparation de ses Listes indicatives pour Sao Tomé-et-Principe en janvier 2009. Le Bureau de l'UNESCO à Dar es Salaam a organisé un atelier aux Seychelles avec des directeurs des Ministères de la Culture de la région pour les familiariser avec les Conventions de l'UNESCO relatives à la culture. Il prévoit de fournir une formation à Maurice sur la gestion des sites culturels du patrimoine mondial pour le Paysage culturel du Morne et l'Aapravasi Ghat. De plus, le Bureau de l'UNESCO à Dar es Salaam a parrainé l'exposition sur tourisme et patrimoine organisée par la Commission nationale des Comores auprès de l'UNESCO en 2007. Il a également aidé à finaliser la politique culturelle comorienne, notamment en matière de patrimoine. Quant aux Seychelles, elles ont traduit le kit « Le patrimoine mondial aux mains des jeunes » en créole.

III. Coopération internationale

19. Dix demandes d'assistance internationale émanant de PEID ont été approuvées entre 2005 et octobre 2008, pour un montant de 255 000 dollars EU. Huit demandes approuvées venaient du Pacifique, essentiellement pour de l'assistance préparatoire pour des Listes indicatives ou des dossiers de propositions d'inscription.
20. D'autre part, des PEID ont reçu un soutien de sources extrabudgétaires fournies par l'Andorre, la France, l'Italie et les Pays-Bas. En outre dans le cadre du Fonds-en-dépôt australien récemment créé, un million de dollars australiens va être spécifiquement affecté à des activités liées au patrimoine mondial dans le Pacifique.
21. Dans le cadre du partenariat du Centre du patrimoine mondial avec la Fondation Shell, (association caritative indépendante), le projet expérimental « Mise en valeur de notre patrimoine – Échanges d'expériences » a été mis en œuvre d'octobre 2004 à août 2008 (voir sur <http://whc.unesco.org/fr/series/23>). Ce projet expérimental était centré sur le renforcement des compétences en matière de plans d'entreprise d'organisations à but non lucratif (agences gouvernementales, ONG) chargées de la gestion et de la protection de sites du patrimoine mondial naturel. Le projet a permis de tester le bien-fondé et l'impact du transfert de compétences essentielles de gestion à des gestionnaires de sites. Parmi les sites de formation, deux biens du patrimoine mondial des Seychelles ont été choisis (voir sur : <http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-543-1.pdf>).

IV. Orientations pour l'avenir

22. Avec seulement six PEID qui n'ont pas encore ratifié la *Convention du patrimoine mondial*, la tâche semble presque terminée. Il convient cependant de noter qu'indépendamment du soutien et de l'encouragement accordés, c'est finalement l'État insulaire qui décide de signer ou non la *Convention*. Ces cinq dernières années, les Bahamas ont ainsi été invitées à toutes les réunions sur le patrimoine mondial organisées aux Caraïbes, tandis qu'en février 2007, une mission spéciale sur les Conventions de l'UNESCO a été envoyée conjointement à Nassau par les Bureaux de l'UNESCO à La Havane et à Kingston pour informer les autorités nationales – jusqu'ici, malheureusement, sans résultat.
23. La soumission de Listes indicatives et d'un certain nombre de propositions d'inscription en préparation dans des PEID des régions Pacifique et Afrique s'accélère. L'objectif est de garder cette dynamique. Pour les Caraïbes, qui possèdent actuellement 13 biens dans des PEID classés au patrimoine mondial, l'accent est maintenant plutôt mis sur l'amélioration de la gestion des sites et sur le renforcement des capacités, à la demande des États parties. Le Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes apporte donc une réponse. Une présentation du modèle du CCBP dans la région Pacifique – pour discuter de ses adaptations possibles et modalités de fonctionnement – est prévue à la prochaine réunion sur le patrimoine mondial du Pacifique, en novembre 2009 en Polynésie française.
24. Les PEID ont des intérêts et des problèmes communs, comme la gestion marine et côtière, les impacts du changement climatique et les problèmes de développement durable. La diffusion de l'information et des expériences entre les différentes régions est essentielle pour améliorer la mise en œuvre de la *Convention*. Il faudra trouver des moyens d'améliorer la communication avec accès à l'information pour inclure tous les PEID dans le Réseau du patrimoine mondial. Les programmes régionaux de renforcement des capacités semblent être la solution à cet égard.

V. Projet de décision

Projet de décision : 33 COM 5B

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-09/33.COM/5B,
2. Rappelant sa décision **29 COM 5B**, adoptée à sa 29e session (Durban, 2005),
3. Notant avec satisfaction l'avancement réalisé dans la mise en œuvre du Programme du patrimoine mondial pour les petits États insulaires en développement (PEID),
4. Remerciant l'Andorre, la France, l'Italie, les Pays-Bas et l'Australie d'avoir assuré un financement extrabudgétaire à des activités associées au patrimoine mondial dans des PEID, ainsi que d'autres partenaires internationaux, comme la Fondation Shell, d'avoir créé des activités de renforcement des capacités dans les PEID,
5. Demande au Centre du patrimoine mondial d'organiser, sur le modèle de la réunion sur le patrimoine mondial dans le Pacifique de 2008, une réunion régionale pour passer en revue l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action 2004-2014 pour les Caraïbes, et de soumettre un rapport pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 34e session, en 2010 ;
6. Demande au Directeur du Centre du patrimoine mondial d'identifier un financement extrabudgétaire pour les activités associées au patrimoine mondial dans des PEID, notamment pour contribuer au développement du Programme de renforcement des

capacités des Caraïbes, et de lancer un programme régional similaire de renforcement des capacités pour des PEID des régions d'Afrique et du Pacifique.